

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 12 septembre 2024.

Ordre du jour :

- Présentation du CoDev (Conseil de développement de la Communauté de Communes du Genevois),
- Admission en non-valeur de créances,
- Avenant au contrat de l'entretien de l'école,
- Point sur la rentrée scolaire,
- Remerciements du Président de la République pour l'organisation des élections européennes et législatives,
- Divers.

A Chevrier, le 06 septembre 2024
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Thierry ROSAY.

Etaient excusés : Claude REINHARDT, Pierre GRANDCHAMP, Kévin POUPARD

Etait absent : Xavier GAUD.

Présentation du CoDev (Conseil de développement de la Communauté de Communes du Genevois) :

En préambule, une représentante du Conseil de Développement de la CCG est intervenue pour présenter la conférence organisée à l'attention des élus le 07 octobre 2024 sur le thème de la transition écologique en lien avec le PCAEAT de la CCG.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Louis Lapraz est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2024 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de Communes :

BUREAU DU 09/09/24 :

- * Un bilan positif du fonctionnement de l'Espace France Service est dressé.

* Les membres approuvent la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalétique touristique et de services -ViaRhona Léman-Lyon.

* Ils décident de l'attribution du marché de travaux de restructuration des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et création du réseau d'eaux pluviales, secteur Saint-Martin Est à Saint Julien.

* Ils approuvent l'avenant n°7 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arande et d'aménagements hydrauliques et paysagers sur le ruisseau de Ternier à Saint Julien.

* Ils approuvent les modalités et conditions de remisage des véhicules de service à domicile des agents de la CCG.

COMMISSION SOCIALE DU 02/09/24 :

* Une présentation de l'association Facilit'Age est réalisée. Le but de cette association est de promouvoir le bien vieillir chez soi.

* Une présentation du projet de la résidence intergénérationnelle à Viry est effectuée.

* Un point d'avancement sur les autres projets de logements pour les seniors sur le territoire dont celui de la MARPA à Vulbens est réalisé.

COMMISSION EAU-ASSAINISSEMENT :

* Les membres sont informés que toutes les communes sont gérées par la CCG.

* On compte 7 STEP sur le territoire de la CCG dont 5 sont saturées.

* 45 personnes travaillent pour la régie eau-assainissement.

- Syndicat Intercommunal du Vuache :

* Les membres sont informés du désengagement financier du Département sur les dépenses de fonctionnement.

* Le Conseil Municipal débat sur la situation du syndicat. Les membres comprennent la situation mais estiment que les communes ne pourront pas assumer en totalité la part du Département. Ils pensent qu'il serait bon de prévoir un étalement des programmes en fonction des priorités.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (2024/09/01) :

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1er : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°153 de l'exercice 2021, cantine-périscolaire, d'un montant de 49,97 € ;

- n°120 de l'exercice 2023, cantine-périscolaire, d'un montant de 109,20 € ;

- n°195 de l'exercice 2023, cantine-périscolaire, d'un montant de 574 €.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 733,17 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Avenant au contrat d'entretien de l'école (2024/09/02) :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat d'entretien des locaux de l'école avec la société Challancin compte-tenu de l'ouverture d'une cinquième classe dans les locaux de la mairie.

Le nouveau devis s'élève donc à 2 447,28 € TTC/mois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'avenant pour le nettoyage de l'école,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant annexé à la présente,

- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce dossier.

Point sur la rentrée scolaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle précise que la 5^{ème} classe était pourvue du matériel nécessaire.

Remerciements du Président de la République pour l'organisation des élections européennes et législatives :

Madame le Maire donne lecture du courrier du Président de la République remerciant pour l'organisation des élections européennes et législatives.

Point sur la cérémonie du 16 août :

Mme le Maire informe l'assemblée que la cérémonie du 16 août s'est bien déroulée. Les élus souhaitent conserver le principe d'une cérémonie unique pour les communes concernées pour les prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Agnès CUZIN

Le secrétaire,
Louis LAPRAZ